



## ARRÊTÉ

relatif à la modification et au complément de l'arrêté du 6 décembre 1993, dénommant une artère sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais

du 28 février 1994

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le souhait du Conseil d'Etat d'honorer la mémoire de feu Willy Donzé, ancien président du Conseil d'Etat;

vu le préavis favorable du Conseil administratif de la Ville de Genève, du 17 février 1994;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 décembre 1993;

## ARRÊTE

de donner le nom de:

Secteur 012 La Cluse

56

Rue Willy-DONZE

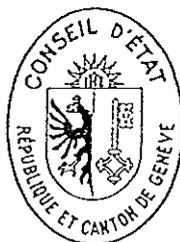
(1916 1987) Homme politique genevois, conseiller d'Etat de 1965 à 1980 président du Conseil d'Etat en 1971 et en 1980.

A la rue donnant accès à la policlinique de pédiatrie, dont le tenant se situe sur le boulevard de la Cluse à la hauteur de la rue John-Grasset et l'aboutissant à l'avenue de la Roseraie.

L'arrêté du 6 décembre 1993 est modifié en conséquence.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

CV61050